

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDEEES 1051-G Subvention et convention avec l' Association Villette Emploi (19e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 95.000 euros à l' Association Villette Emploi ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Villette Emploi (12e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 95.000 euros est allouée à l' Association Villette emploi, 211, avenue Jean Jaurès (19e) (65682/2015-00099).

Article 3 : La dépense d'un montant de 95.000 euros sera imputée sur le chapitre 017, rubrique 564, nature 6574, du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2014.